



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Jacky Beillard, commune déléguée de Bauné, sous la présidence de Monsieur Gino BOISMORIN, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés :

Absents excusés : Isabelle ANDRILLON donne pouvoir à Carole DIARD, Patrice BOUCHER donne pouvoir à Jean-Charles PRONO, Jean-Paul BOURGEOIS donne pouvoir à Colette HAMARD, Isabelle BOUTIN donne pouvoir à Gérard LECROIX, Jean-Luc BOUVIER donne pouvoir à Isabelle RIPOCHE, Laurence BROSSARD donne pouvoir à Sylvie MENJON, Charles CASTELAIN donne pouvoir à Brigitte FOREST, Patrick CHARTIER donne pouvoir à André HOUET, Sophie COUTANT donne pouvoir à Martine MACHEFER, Sylvie GAILLARD donne pouvoir à Bernadette MORFOISE, Marie-Edith GILLE donne pouvoir à Didier ROUGER, Véronique GONEL, Caroline GUYOMARD, Valérie JEANNEAU donne pouvoir à Elisabeth DESSOMME, Chantal JONCHERAY donne pouvoir à Myriam BERANGER, Jacques LE GALLOUDEC donne pouvoir à Gino BOISMORIN, Catherine LECLERCQ donne pouvoir à Claude JOLY, Isabelle MAILLET donne pouvoir à Claude GUILLET, Margot MANNI donne pouvoir à Danièle BEILLARD, Mathieu MARCHAND donne pouvoir à Annick RICHARD, Patrick MOREAU donne pouvoir à Christine DEUIL, Sébastien MORTREAU, Arnold NEMETH donne pouvoir à Roger TCHATO, Bruno PICCIN donne pouvoir à Roger DUPONT, Christophe SANUDO, Emmanuelle TENAILLEAU donne pouvoir à Sophie LEROY

Absents : Cyril AUBRY, Michelle BERNARD, Olivier BIGEARD, Marie-France BOISSARD, Jean-Damien BRAULT, Magali BRUNEAU, Françoise EON, Nicolas GORISSE, Philippe GUYON, Nicole JARRY, Grégoire JAUNEALT, Hervé LUCAS, David MERCIER, Christine PEPION, Laurence ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 111 / présents : 70 / votants : 92

Monsieur Christophe PINEAU a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance précédente du 15 novembre 2018 qui n'appelle pas de commentaire.

Le compte-rendu est approuvé par 87 voix pour et 5 abstentions.

Il donne ensuite lecture des arrêtés qu'il a pris dans le cadre des délégations d'attribution confiées par le Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Louis EZECHIEL s'interroge sur les raisons qui entraînent 30% de plus-value sur l'aménagement d'une issue de secours à l'Eglise de Saint-Mathurin-sur-Loire et 50% de moins-value sur l'aménagement des vestiaires de football d'Andard.

Pour l'issue de secours de l'église de Saint-Mathurin, Monsieur Jean-Charles PRONO répond que le dossier traîne un peu et que le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine oblige la commune à faire appel à des artisans agréés. Il ajoute que cette issue de secours ne sera pas suffisante et qu'il faudra en créer une autre. Des sondages complémentaires intérieurs et extérieurs ont également eu lieu, ce qui augmente le coût du marché. Monsieur Bernard AUBIN ajoute qu'en cas d'incendie, il faut 9 unités de passage.

Concernant les vestiaires de football, Monsieur le Maire répond que la nature de la mission de l'architecte a évolué.

I – DOSSIER – PROJET DE CENTRE SOCIAL

Avant toute chose, Monsieur le Maire souhaiterait que la dénomination "centre social" soit changée en « centre sociétal » ou « centre citoyen » qui correspond à un espace où les gens vont réfléchir et contribuer à mettre en œuvre des actions qui seront portées par eux-mêmes. Ceci éviterait toute confusion avec les fonctions du centre communal d'action sociale et du pôle social.

Madame Marie-France RENOU, adjointe en charge de l'action sociale, présente le projet.

Tout d'abord, elle rappelle la commande de la collectivité et les objectifs fixés à ce jour qui sont les suivants : actualiser le diagnostic du territoire, se donner l'année 2018 pour rédiger le projet sociétal et prioriser les actions à encourager et à pérenniser, argumenter pour la création d'un centre social associatif plutôt qu'en régie communale, définir les objectifs et déterminer les axes et orientations.

La démarche de diagnostic a été menée par l'AIDAL accompagnée par la fédération des centres sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales, des élus et des techniciens de Loire-Authion (commune et CCAS), et en associant les habitants, les partenaires associatifs et institutionnels.

Un centre social ou citoyen est un lieu d'animation du territoire, un lieu de proximité avec et pour les habitants, un lieu à destination des familles et intergénérationnel, un lieu ouvert aux partenariats et à la mise en réseau des acteurs du territoire.

Il faut faire la distinction entre le centre social et le pôle social où l'on trouve le CCAS, des permanences de la mission locale angevine, de la CAF. Un travail est fait afin que la CPAM et la maison des solidarités puissent y donner des rendez-vous.

Le pôle social s'adresse aux personnes en difficulté.

Le « vivre ensemble » est du domaine du centre social qui est une pépinière d'initiatives.

Le centre social est un centre d'accueil et d'écoute des habitants. C'est une démarche participative des habitants, des élus et des professionnels.

On retrouve 3 axes majeurs dans un centre citoyen :

- des services (programmation d'actions vers la jeunesse, activités familles, ateliers numériques, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, repair-café...),
- de la citoyenneté (engagement et solidarité, vivre ensemble : conseils d'usagers, d'habitants, vie de quartier...),
- des projets (portés totalement ou en partie par les habitants, groupe paroles parents et ados...)

Les grands enjeux issus du diagnostic partagé sont :

- 1- organiser l'accueil sur l'ensemble du territoire,
- 2- renforcer le bien vivre ensemble sur Loire-Authion,
- 3- développer le soutien aux familles et à la parentalité,
- 4- soutenir et développer la solidarité sur le territoire.

Parmi ceux-ci, l'accueil sur l'ensemble du territoire et le développement du soutien aux familles et la parentalité seront à développer plus particulièrement.

En termes d'accueil de proximité, la proposition faite est de transformer les espaces jeunesse en maisons des habitants au profit des jeunes mais aussi de l'ensemble de la population. Deux lieux ont été arrêtés, Andard et Corné.

Le passage à l'agrément centre social par la CAF est une évolution pour l'AIDAL, déjà agréée Espace de Vie Sociale. L'intervention de la CAF et l'obtention de l'agrément sont conditionnées à un portage du projet (diagnostic, écriture du projet...) par un même opérateur, gestionnaire à terme du projet.

Loire-Authion s'inscrit dans ce projet de centre social au niveau de :

- la commande passée,
- l'élaboration du diagnostic,
- la définition des objectifs,
- du financement

Le budget prévisionnel est équilibré en dépenses et en recettes à 596 758 € avec une subvention demandée à Loire-Authion de 390 000 € (constante) et à la CAF de l'ordre de 106 000 €. L'évaluation du projet devra être réalisée de manière régulière.

Monsieur le Maire revient sur certains termes et souhaite savoir si Loire-Authion est partenaire ou bien porteur de ce projet. Il estime pour sa part qu'il s'agit du projet de Loire-Authion qui décide de créer un centre social et qui s'appuie sur son partenaire privilégié qui est l'AIDAL. Il se base sur le fait que depuis 2 ans, les élus manifestent leur volonté de créer un centre social à Loire-Authion. Le projet est très intéressant mais il faut être clair sur sa dimension politique ainsi que sur le message qu'on envoie.

Il lui semble nécessaire que Loire-Authion se détermine porteuse du projet.

Madame RENOU précise que ce n'est pas la collectivité qui sera opérateur mais l'AIDAL. La collectivité apporte un soutien à cette dernière pour présenter et déposer son dossier d'agrément auprès de la CAF. Mais la commande de départ émane bien de la collectivité.

Monsieur Patrick VRIGNAUD complète en précisant qu'après la réflexion menée, on s'oriente vers la transformation d'un espace portant sur les actions en faveur de la jeunesse en une structure qui couvrirait les préoccupations de l'ensemble de la population pour donner le pouvoir d'agir aux habitants dans le but d'un "bien vivre ensemble". L'idée serait de créer une maison des habitants où toutes les couches de la population pourraient se retrouver pour créer du lien social, partager des activités, des compétences et des idées qui touchent la famille donc la jeunesse.

Monsieur le Maire considère que c'est Loire-Authion qui porte une politique au même titre qu'il y a 10 ans, la collectivité a porté une politique jeunesse et a construit des outils appelés "espaces jeunesse" dont l'animation a été confiée à une association.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que Loire-Authion doit être porteuse du projet. C'est une ambition pour le territoire de mettre en place ce centre social ; la collectivité s'appuie ensuite sur un opérateur l'AIDAL qui est le seul à bénéficier de l'agrément.

Monsieur Loïc BOURIGAULT indique que c'est la commune qui oriente le projet via la convention qui, elle, donne le cadre à l'association. Par cette convention, la commune devra définir les termes qui permettront à l'AIDAL d'aboutir aux objectifs fixés.

Monsieur Jean-Charles PRONO insiste sur le fait que la commune doit donner les moyens à l'AIDAL de réaliser son projet. Il faut que Loire-Authion ait les moyens de ses ambitions. Il est important que ce soit le projet de Loire-Authion.

Madame Elisabeth DESSOMME ajoute que l'AIDAL a travaillé conformément à la lettre de commande de la commune. L'AIDAL a présenté toutes les caractéristiques pour travailler sur le projet de centre social de Loire-Authion.

Madame RENOU réaffirme que le projet de centre social rentre dans la politique sociale validée par les élus.

Monsieur Bernard PANNEFIEU fait remarquer que le diagnostic dressé par l'AIDAL est très intéressant mais qu'il pointe des problèmes de communication.

Il déplore que, lors de la création de Loire-Authion, les priorités n'aient pas été fixées et que cela peut amener à des doublons. Il prend comme exemple le projet de création d'un lieu de rencontre

à La Bohalle évoqué en commission Culture et qui pourrait fort bien s'inscrire dans ce projet de centre citoyen. Monsieur PRONO abonde dans ce sens.

Madame MACÉ ajoute que l'objectif d'un centre social est d'aider des associations à faire naître des sujets qui ne sont pas développés sur le territoire. C'est un appui et un accompagnement des associations.

Enfin, Monsieur PANNEFIEU se déclare mal à l'aise sur les besoins de financement supplémentaire et le besoin de créer des postes pour cela.

Madame MACÉ dit que l'aide aux associations n'est qu'une partie du projet.

Monsieur le Maire préfère voir des habitants, qui à travers un outil mis en place par la commune, s'organisent pour monter des actions et être solidaires entre eux plutôt que tout attendre de la collectivité. Le plus bel exemple de l'investissement sociétal c'est le bénévolat dans les associations. Il n'y a aucun doute sur l'utilité et la nécessité pour Loire-Authion de porter ce projet. Madame MACÉ rebondit sur le projet politique que porte Loire-Authion de développer toutes les valeurs citées par Madame RENOU précédemment. Toutefois, à la lecture du diagnostic, elle ne perçoit pas les enjeux sur la jeunesse, alors qu'il conviendrait de les afficher clairement dans le projet de centre social.

Elle s'interroge sur le fait que le projet fasse apparaître la suppression d'un poste d'animateur jeunesse pour le mettre au profit de ce projet social.

Monsieur VRIGNAUD répond que le poste qui disparaît est dû au fait qu'il faut rester dans un cadre légal pour obtenir l'agrément pour ce centre citoyen avec des temps d'accueil, un référent famille. Afin de rester à budget constant, il faut redistribuer les rôles par rapport aux personnels ou animateurs qui sont sur place. Cela ne veut pas dire qu'il y aura moins d'actions jeunesse. Il y a 2 grands pôles identifiés où les activités à destination de la jeunesse vont se dérouler et vont nécessiter de la mobilité.

La maison des habitants sera ouverte à toutes les couches de la population et il est prévu d'identifier des créneaux jeunesse sur une partie de la journée. L'objectif de l'AIDAL est d'essayer de proposer à toutes les couches de la population de s'intégrer, faire du lien, de créer des activités entre les générations. La fréquentation des espaces jeunesse est différente.

L'AIDAL ne fera pas moins pour la jeunesse. Il y a une attente importante de la population. Le projet de l'AIDAL est bien en corrélation avec la commune, le comité de pilotage et avec les remontées de habitants.

Monsieur Camille CHUPIN croit que ce projet de centre social arrive à point nommé. Le fait que les espaces jeunesse vieillissants se transforment en maison des habitants dans chacune des communes déléguées est une démarche d'avenir intéressante.

Monsieur Pascal BOUCHER rajoute que ce qui semble créer de la confusion c'est que dans la démarche, il y a eu une lettre de commande qui semblait une injection de travailler sur ce projet de centre social par l'AIDAL. Mais quand on sollicite la CAF, il lui faut une direction très claire : ou ce sont les élus qui portent en régie un projet de centre social, qui font le diagnostic et se donnent les moyens d'aller rencontrer le public et donc c'est Loire-Authion qui est identifiée par la CAF comme porteur du projet et qui obtiendra l'agrément, ou bien alors c'est l'AIDAL qui fait le diagnostic et reçoit l'agrément. Il faut travailler dans la convention avec la CAF pour redonner un sens politique que Loire-Authion veut conférer à ce projet.

Monsieur TCHATO indique que le travail de l'AIDAL ne doit pas être remis en cause car la collectivité travaille avec cette association depuis longtemps. Dans le cadre de la politique jeunesse, la collectivité (CCVLA à l'époque) a construit une politique et a demandé à l'AIDAL de mettre en œuvre le projet selon un cahier des charges précis. La collectivité validait les méthodes mises en place par l'AIDAL pour atteindre les objectifs fixés afin de déterminer le budget alloué à l'AIDAL.

Dans le cas du centre social, la commune a confié à l'AIDAL la mission de réaliser un diagnostic du territoire en vue de construire ce projet. Monsieur TCHATO estime qu'il appartient aux élus, donc à la collectivité, de déterminer la politique sociale, quelle qu'elle soit et ensuite se tourner vers l'association pour mettre en œuvre les moyens en vue de réaliser le projet.

Madame Marie-Hélène NICO exprime sa réticence à utiliser l'appellation « centre sociétal » car les enjeux sociétaux vont beaucoup plus loin que ceux proposés ici.

Monsieur le Maire souhaite proposer une délibération différente mais qui reprenne les positions qui ont été exprimées au cours de ce débat et réaffirme la volonté de Loire-Authion. Il propose que le conseil municipal :

- valide le projet politique de disposer d'un centre social Loire-Authion,
- confie le portage opérationnel de ce centre social à l'AIDAL,
- soutienne la candidature de l'AIDAL à l'agrément « centre social » auprès de la CAF,
- étudie les modalités de financement

A la question posée par Monsieur PANNEFIEU au sujet du financement, Monsieur le Maire répond que la collectivité fait en sorte d'accompagner le porteur opérationnel pour bénéficier d'un maximum de financement. A chaque fois qu'on est capable d'obtenir un financement en parallèle de celui de la collectivité, soit cela permet de diminuer l'effort de la commune, soit traduit une ambition plus importante, soit conduit à revoir les choses. Il faut que Loire-Authion soit aussi acteur dans la construction du budget.

II - AFFAIRES SOCIALES

N°01 : CENTRE SOCIAL - PROJET DE CRÉATION

Après le débat tenu en séance, le conseil municipal, par 76 voix pour, 8 voix contre, 1 blanc et 7 abstentions, valide le projet politique de disposer d'un centre social Loire-Authion, confie le portage opérationnel de ce centre social à l'AIDAL, soutient la candidature de l'AIDAL à l'agrément "centre social" auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et s'engage à étudier les modalités de financement dans le cadre du budget 2019.

N°02 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - VALIDATION DE LA DÉMARCHE

Madame Marie-France RENOUE explique que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique entre la collectivité et la CAF pour une durée de 4 ans.

Au regard des champs d'intervention de la CAF, il s'agit de questionner notamment : l'accès aux droits et aux services, l'accès numérique, l'accès et le maintien dans le logement, le soutien aux familles, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale et le soutien à la fonction parentale.

La CTG est basée sur la réalisation d'un diagnostic partagé qui peut s'appuyer sur des études existantes conduisant la collectivité, la CAF et leurs partenaires à définir des axes prioritaires et des actions concrètes à mettre en œuvre pour y répondre.

A terme, cette convention viendra se substituer aux dispositifs contractuels tels que le Contrat Enfance Jeunesse qui prendra fin en 2019.

A cette fin, il est proposé d'inscrire la collectivité dans cette démarche partenariale en vue de la signature de ladite convention.

Le conseil municipal, par 82 voix pour, 3 voix contre, 1 blanc et 6 abstentions, valide le principe d'une démarche partenariale renforcée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et décide d'engager la définition d'un projet social de territoire sur la base des données existantes et à construire.

N°03 : CHANTIER JEUNES - PROPOSITION DE RECONDUCTION

Madame RENOU rappelle que par délibération du 12 juillet 2018 le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre une expérimentation pour la période de juillet et août 2018 de mini chantiers de proximité sur le territoire, proposés aux jeunes de 16 à 18 ans de la commune et encadrés par un animateur de l'AIDAL et des agents volontaires des services techniques.

Dix jeunes sont intervenus cet été dans les services communaux (espaces verts, voirie, manifestation et bâtiment) ou au Bricolab avec des retours positifs de la part de l'ensemble des acteurs.

Monsieur Roger TCHATO explique que les élus avaient donné une recommandation à l'AIDAL lui demandant d'amener les jeunes à connaître la notion de citoyenneté, à découvrir le métier, d'apprécier le travail. Le coût pour l'année 2018 était d'environ 1 300 €; pour 2019, le coût s'élèverait à 3 500 € environ.

Madame Marie-Hélène NICO demande s'il existe des critères de sélection en cas de forte inscription des jeunes. Madame RENOU répond que pour l'instant cela n'a pas été évoqué. Monsieur le Maire pense que ces critères devront être fixés par la commission Enfance-Jeunesse.

Le conseil municipal, par 86 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, décide de reconduire le dispositif de mini chantiers de proximité, sur l'année 2019 selon les modalités suivantes :

- 1 semaine pendant les vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint,
- 1 semaine en juillet et une semaine en août,
- 8 jeunes maximum de 15 à 18 ans de la commune sur chaque période, encadrés par un animateur de l'AIDAL et/ou des agents volontaires des services techniques, ou des salariés d'associations du territoire.

Chaque jeune sera rétribué à hauteur de 15 € par demi-journée de 3h30 pour un engagement de 5 demi-journées minimum, soit 75 € par semaine, non soumis à charge, sur bilan du mini-chantier et attestation remise par l'AIDAL. Un bilan du dispositif sera réalisé à l'issue de chaque période.

III - AFFAIRES GÉNÉRALES

N°04 : CONVENTION D'ACCUEIL DE VÉHICULES A LA FOURRIERE D'ANGERS

Monsieur le Maire informe qu'il existe entre la ville d'Angers et 13 communes de la communauté urbaine Angers Loire Métropole une entente pour l'accueil des véhicules au sein de la fourrière d'Angers et leur enlèvement.

Dans le cadre d'un nouveau dispositif, la ville d'Angers propose à chaque commune membre de la communauté urbaine d'adhérer à un groupement de commande pour l'enlèvement des véhicules gênants de toutes les communes étant entendu que Loire-Authion devra contribuer financièrement en cas d'utilisation de ce service.

Le conseil municipal, par 77 voix pour, 6 voix contre, 2 blancs et 7 abstentions autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de l'accueil de véhicules en fourrière.

IV - FINANCES

N°05 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la possibilité offerte, jusqu'à l'adoption du budget le 21 mars 2019, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits relatifs au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, par 90 voix pour et 2 abstentions, autorise l'engagement, la liquidation ou le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 1 297 000 €.

N°06 : ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DU FUTUR ATELIER TECHNIQUE (ZONE ANJOU ACTIPARC)

Monsieur le Maire indique qu'en vue de la construction du futur atelier technique construit sur la zone Anjou Actiparc, commune déléguée de Corné, il est opportun de pouvoir récupérer la TVA. Comme ces dépenses ne sont pas éligibles au Fonds de Compensation de la TVA, il est proposé d'assujettir le loyer qui sera perçu pour ce local à la TVA, les dépenses de construction pouvant être déduites. Il appartient dans ce cas, de demander l'option d'assujettissement à la TVA.

Le conseil municipal, par 91 voix pour et 1 abstention, opte pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du futur atelier technique qui sera construit sur la Zone Anjou Actiparc de la commune déléguée de Corné et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à en faire la demande auprès du Service des Impôts des Entreprises.

V - RESSOURCES HUMAINES

N°07 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : CRÉATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire informe que pour la 1^{ère} fois depuis la création de la commune nouvelle, la population de Loire-Authion sera concernée par le recensement de la population en 2019. S'agissant d'une commune de plus de 10 000 habitants, une enquête de recensement sera réalisée chaque année sur un échantillon de logements issu du répertoire d'immeubles localisés.

Le conseil municipal, par 90 voix pour et 2 abstentions, décide de créer 3 postes d'agents recenseurs et fixe le mode de rémunération suivant :

- 1.20 € par bulletin individuel collecté
- 0.70 € par feuille de logement collectée
- 100 € d'indemnités kilométriques pour chaque agent recenseur
- 40 € pour chaque ½ journée de formation.
- 70 € pour la tournée de reconnaissance

N°08 : MISE A JOUR ANNUELLE DU TABLEAU DES EMPLOIS 2018

Madame Myriam BERANGER, adjointe en charge des ressources humaines, rappelle que le tableau des emplois reprend toutes des délibérations en matière de ressources humaines pour 2018. Il fait état de 192 emplois permanents dont 112 à temps complet et 80 à temps non complet.

Afin de donner suite aux orientations politiques issues des projets de réorganisation des services, il est proposé la création des emplois suivants :

Motifs	Emplois à créer	Postes concernés
Consolidation de la mission informatique	1 emploi d'adjoint technique	Technicien assistance réseau et support utilisateurs
Pérennisation de la mission de pilotage et maintenance des bateaux	1 emploi de technicien	Pilote et maintenance des bateaux Loire de Lumière
Consolidation de la ligne hiérarchique au service familles	2 emplois d'adjoint d'animation	2 Responsables de secteur
Développement politique environnement et développement durable	1 emploi d'ingénieur	Chargé de mission stratégique environnement et développement durable
Mise en place d'une politique vie associative et sports	1 emploi d'animateur	Chargé de mission vie associative et sports

Monsieur PANNEFIEU demande que soit communiquée la présentation de l'évolution des effectifs. Monsieur le Maire précise qu'une synthèse sera faite et transmise aux élus.

A une 2^{ème} question de Monsieur PANNEFIEU, Madame BERANGER répond qu'environ 20 postes ont été créés depuis la création de la commune nouvelle.

Monsieur le Maire ajoute qu'une partie correspond à des reprises de fonction en internalisation. Des fonctions exercées par d'autres organismes ont été reprises par la commune. Il faut avoir une lecture à périmètre constant. Il prend l'exemple de l'office de tourisme, que Loire-Authion subventionnait et qui était employeur ; maintenant c'est Loire-Authion qui est employeur donc un poste a été créé.

Le conseil municipal, par 77 voix pour, 8 voix contre, 1 blanc et 6 abstentions, décide de créer les emplois évoqués ci-dessus et d'adopter le tableau des emplois de la collectivité.

VI - AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT

N°09 : CESSION DE DEUX ATELIERS ARTISANAUX : ZA LE RÉZEAU, COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANDARD

Madame Huguette MACÉ, adjointe en charge de l'aménagement et du développement local, expose que Monsieur MALVAL de la société SCI MALVAL REZEAU, se porte acquéreur de 2 ateliers artisanaux sur la ZA du Rézeau à Andard afin d'y développer ses différentes activités industrielles et commerciales, déjà sur place mais aussi de transférer celles localisées sur le chemin de La Molière, au nord de la RD 347. Les deux bâtiments construits en 1999 et les terrains attenants, qui correspondent aux parcelles ZM 375 et ZM 377 seront vendus en l'état pour la somme de 230 000 € HT.

Monsieur le Maire ajoute que deux paramètres ont été intégrés pour savoir si la vente devait avoir lieu ou non. Le 1^{er} réside dans le fait que Loire-Authion n'a pas la capacité à créer des ateliers, la compétence ayant été transférée à Angers Loire Métropole. Le 2^{ème} paramètre est que les bâtiments sont dans un état usagé et que si on devait louer à quelqu'un d'autre, il faudrait faire un effort financier important de remise en état.

Madame MACÉ dit que l'entreprise est en pleine expansion et le fait de s'agrandir va lui permettre de créer de nouveaux emplois.

Le conseil municipal, par 88 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide de céder à la SCI MALVAL REZEAU la parcelle 307 004 ZM 375 d'une surface d'environ 1 391 m² contenant un atelier technique de 400 m² et la parcelle 307 004 ZM 377 d'une surface d'environ 1 190 m² contenant un atelier technique de 300 m² au prix de 230 000 € HT (opération soumise à TVA), frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

N°10 : CESSION DU CAMPING DU PORT CAROLINE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION

Madame MACÉ informe que Monsieur et Madame CHUPIN, gérants du camping du Port Caroline sur la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion, souhaitent l'acquérir.

En 2011, un nouveau bail emphytéotique a été conclu avec la Sarl du Port Caroline jusqu'au 31 décembre 2050 avec un montant d'investissements porté à 720 000 €. Sur la période 2007/2017, la Sarl du Port Caroline a déjà investi 526 736,20 € et de nouveaux investissements doivent être réalisés pour restaurer les blocs sanitaires.

Cette demande d'acquisition du camping s'inscrit dans un projet familial de reprise du camping par les enfants des gérants actuels.

Le camping a une bonne activité mais sa rentabilité reste faible. De plus, son classement en zone inondable ne permet pas d'agrandissement. Ces éléments rendent difficiles la recherche d'un autre repreneur de type chaîne de camping.

Monsieur le Maire souhaite s'assurer que la bande de terrain, qui sera utilisée dans le cadre d'un projet de liaison douce, a bien été gardée par la commune et donc déduite de la vente.

Madame MACÉ répond qu'il est prévu de céder la totalité de la parcelle car le tracé de la ligne douce n'est pas encore finalisé et que le rachat de cette bande ultérieurement ne posera pas de problème.

Monsieur le Maire dit qu'on ne peut pas obliger le futur propriétaire à nous revendre cette bande si on lui demande.

Madame MACÉ propose de garder cette bande et d'en donner la jouissance à la Sarl du Port Caroline jusqu'à ce que le projet de la commune aboutisse. De son côté la commune s'engage à revendre cette bande à la Sarl Port Caroline si elle n'en avait plus besoin.

Le conseil municipal, par 90 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de céder à la Sarl du Port Caroline la parcelle 307 042 YA 65, pour partie (environ 30 780 m²), la surface exacte sera précisée dans le document modificatif du parcellaire cadastral, située rue du Pont Caroline, commune déléguée de Brain-sur-l'Authion au prix de 117 000 € HT, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur et les frais de bornage à la charge de la commune, de laisser à la Sarl du Port Caroline la jouissance des 1000 m² environ de terrains envisagés pour la réalisation d'une piste cyclable entre la gare de La Bohalle et le bourg de Brain-sur-l'Authion tant que celle-ci ne sera pas réalisée.

N°11 : PARC D'ACTIVITÉS LOIRE-AUTHION A CORNÉ : ACQUISITION DE LA PARCELLE 106 ZL 493 POUR LA RÉALISATION D'UN BATIMENT DE 600 m²

Départ de Monsieur Loïc BOURIGAULT.

Madame MACÉ expose que la commune de Loire-Authion a validé en septembre dernier la réalisation d'un bâtiment de 600 m² (140 m² de bureaux et 460 m² d'atelier) pour les services techniques de Loire-Authion.

Ce bâtiment se situe sur le parc d'activités Loire-Authion sur la commune déléguée de Corné sur le lot K d'une surface de 1 885 m², cadastré 307 106 ZL 493. Alter cités, propriétaire des terrains a fixé le prix de vente à 17 € HT / m², soit un prix total de 38 300,01 € TTC.

Le conseil municipal, par 87 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide d'acquérir auprès d'Alter Cités la parcelle de 1 885 m² cadastrée 307 106 ZL 493 au prix de 17€ HT/m² soit 38 300,01 € TTC.

VII - VOIRIE

N°12 : CONVENTION AVEC ORANGE ET LE SIEMML POUR L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DE LA CROIX DE BOIS ET ROUTE DE L'ARDOISE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION

Monsieur Camille CHUPIN, adjoint en charge des espaces publics, rappelle le projet de travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la Croix de Bois et route de l'Ardoise sur la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion.

Il est nécessaire de définir par le biais d'une convention-cadre locale les modalités de financement et de paiement des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux d'enfouissement coordonnés des réseaux dans la rue de la Croix de Bois et route de l'Ardoise.

La participation de la commune dans le cadre de ces travaux est estimée à la somme de 19 430,54 € TTC (16 192,12 € HT).

Le conseil municipal, par 87 voix pour et 4 abstentions, approuve les termes de la convention avec Orange et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEMML).

VIII - INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Alain HORNOY présente le bilan de la poursuite en période automnale de la mission de surveillance du territoire.

Il rappelle que la mission s'est poursuivie du 24 septembre au 11 novembre 2018 tous les jours de la semaine sur la base de 28 heures hebdomadaires.

Les constats de cette seconde période sont les suivants : la nouvelle situation s'est avérée plus tendue notamment sur la polarité avec des points de tension à Brain sur l'Authion, Corné mais aussi à St Mathurin sur Loire. Les faits marquants se déroulent tard la nuit (23h/2h) et des contacts avec la gendarmerie sont régulièrement établis. Les échanges avec l'AIDAL sur la population jeune ont pu être instaurés et une diminution des incivilités et dégradations des bâtiments publics a pu être constatée. Enfin, les passages et la présence du rondier dérangent.

La mission de préserver la tranquillité publique a été assurée et la commission Sécurité s'est prononcée unanimement pour poursuivre l'opération pendant les fêtes de fin d'année 2018 et sur l'année 2019 dans les mêmes conditions (horaires et jours).

Une demande de poursuite de la mission pendant les vacances scolaires de Noël tous les jours de la semaine sur les bases de 27 h hebdomadaires a été demandée à la société de surveillance. Le coût s'élève à 3 353,20 € TTC

Monsieur CHUPIN ajoute que le souci de tous est de réduire les incivilités. Loire-Authion fait figure de commune expérimentale au travers de la surveillance du territoire. Les rondiers ont un rôle d'observation, d'écoute des jeunes et de communication auprès de la gendarmerie.

Le conseil municipal, par 67 voix pour, 18 voix contre, 1 blanc et 5 abstentions valide la prolongation de la mission de surveillance du territoire pendant les vacances scolaires de Noël 2018.

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de la construction de la sécurité 2019, 2 propositions soient présentées dans un cahier des charges afin de solliciter une consultation d'entreprises :

- surveillance toute l'année 2019, tous les week-ends et pendant les vacances scolaires tous les jours représentant 27h hebdomadaires,
- surveillance toute l'année tous les jours de la semaine sur les mêmes bases qu'en 2018.

Ce dossier sera à nouveau abordé dans le cadre des discussions budgétaires de 2019.

Monsieur André HOUET rappelle que les incivilités sont subies toute la semaine et pas uniquement le week-end et que cela représente un coût élevé en cas de réparations à effectuer.

Monsieur le Maire considère que la démarche de surveillance de territoire est totalement satisfaisante.

Monsieur le Maire rappelle les dates de cérémonies des vœux dans les communes déléguées :

- Andard : samedi 5 janvier 2019 à 16h – espace Jeanne de Laval
- Bauné : samedi 12 janvier 2019 à 10h – salle des fêtes
- Brain-sur-l'Authion : vendredi 11 janvier 2019 à 20h30 – salle des fêtes
- Corné : samedi 12 janvier 2019 à 18h30 – espace du Séquoia
- La Bohalle : samedi 5 janvier 2019 à 11h – salle des fêtes
- La Daguenière : vendredi 4 janvier 2019 à 19h – salle de l'Ecot
- Saint-Mathurin-sur-Loire : samedi 12 janvier 2019 à 11h30 – salle des fêtes

Les vœux de Loire-Authion auront lieu le jeudi 10 janvier à 19h à l'espace Jeanne de Laval

IX - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 23 heures 10.